

DÉRANGEMENT 21 : LA BATAILLE EST LOIN D'ÊTRE GAGNÉE

Par Michel Milot, président du SEECLG, et Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

État de la situation

C'est un rapport assez succinct qui nous a été fait au regroupement cégep (FNEEQ-CSN) des 17 et 18 octobre derniers. Depuis le regroupement des 19 et 20 septembre, il n'y a eu qu'une seule rencontre avec le Conseil du trésor (CT). Lors de cette rencontre, qui a duré 30 minutes, le CT a signifié son accord à la création de deux tables de négociation : l'une portant sur la relativité et l'autre sur les écarts inter-échelons 18 à 20 (pour les détenteurs de maîtrise et de doctorat). Cependant, cet accord était conditionnel à ce que la base de négociation des syndicats pour l'évaluation de notre rangement corresponde au rangement 23.

Commençons par démêler certaines choses. L'exercice de relativité salariale actuel ne vise que la bonification ou la diminution de l'échelon 17 de notre rangement actuel (rangement 22, en clause remorque avec le rangement des profs du primaire et du secondaire). Cela ne vise aucunement les échelons supérieurs liés à la maîtrise et au doctorat. C'est pour ces raisons que le CT a proposé deux tables afin de bien séparer les choses. De plus, il est important de savoir que les rangements fonctionnent par nombres entiers. Par exemple, une catégorie d'emploi qui obtiendrait un « score » de relativité de 22,6 serait rangée à 22 tout comme le serait une catégorie avec un « score » de 22,1. Il n'y a rien entre les rangements 22 et 23, c'est-à-dire aucun espace de négociation. Or s'il y a un principe évident en négociation, c'est celui qui impose aux parties de trouver un terrain d'entente, un compromis entre les deux positions.

Nous savons que le CT accepte implicitement le rangement 22, même si son rangement officiel actuel est 21. Si notre comité de négociation avait accepté de repartir la négo sur la base du rangement 23, comme le proposait le CT, cela aurait signifié l'acceptation, à toute fin pratique,

du fait que la négociation est terminée puisqu'il n'y a rien à négocier entre 22 et 23. En effet, l'un ou l'autre des partis aurait alors dû abdiquer (pas de monnaie d'échange possible). Et comme le rangement officiel du CT est un 21 très bas (donc très près du rangement 20), il y a fort à parier que la pression au rangement 22 aurait alors été très forte de la part du CT.

Quoi faire devant ces piètres avancées?

Ce dossier de la relativité est très administratif et bureaucratique, donc très lent. Or notre indignation est très grande (à la hauteur de l'insulte ressentie!), et la patience devient difficile dans un pareil contexte. Si nous voulons mener ce combat à terme, il conviendra de concevoir notre mobilisation comme un poêle à combustion lente : nourrir notre mob d'un feu constant par des actions continues et déployées dans le temps.

Effectivement, étant donné que la situation est actuellement bloquée, *l'Opération dérangement 21* doit évidemment se poursuivre et s'accroître. Au regroupement cégep des 17 et 18 octobre derniers, une proposition de boycott des activités non reconnues par le CT (notamment tous les comités patronaux syndicaux ainsi que les comités de programme) a été débattue par le regroupement puis battue. Afin de tenir compte des réactions très négatives partagées par de nombreux profs de Lionel-Groulx contre les boycotts par le passé (notamment dans le cadre de mobilisations antérieures, mais aussi lors du Sommet sur l'enseignement supérieur), nous sommes intervenus contre cette proposition. D'autant plus que la direction est une alliée dans ce combat et que c'est le Conseil du trésor qu'il faut cibler dans nos actions de mobilisation. Il n'en demeure pas moins que, en ce moment, nous effectuons des tâches que le Conseil du trésor ne reconnaît pas et qu'il faudrait réfléchir ensemble à des moyens de perturbation qui le soulignent.

Finalement, les deux propositions suivantes ont été adoptées :

Que le regroupement invite ses syndicats à augmenter le niveau de perturbation.

Que, pendant la période pré-électorale [anticipée], le regroupement invite ses syndicats à rencontrer leurs députés pour leur faire part de l'insulte pour notre profession que constitue l'évaluation de notre catégorie d'emploi par le Conseil du trésor.

Très prochainement, le comité de mobilisation vous proposera donc d'autres actions dans le cadre de l'*Opération dérangement 21*. D'ici là, on continue d'alimenter notre mob par nos envois de courriels au Conseil du trésor!

OPÉRATION
DÉRANGEMENT
21